



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Joseph PERASTE
Date de convocation : 17 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 29
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-06-2024-140

Objet : Ouverture, révision et modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) pour le budget annexe de l'eau potable.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

En cours de séance : Gilbert COUTURIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

En cours de séance : Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles 1612-1 et suivants, L2224-11 et suivant et L2311-3 et suivant ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022-095 du 21 avril 2022, portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'eau potable ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-11-2024-067 du 28 mars 2024, portant approbation de l'ouverture modification et révision d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'eau potable ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements peuvent tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses de fonctionnement en ne prévoyant au budget de chaque année que les crédits nécessaires aux dépenses à payer au cours de l'exercice ;

Considérant que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) avec une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-1, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ;

Considérant que le suivi des AE/CP se fera par chapitre budgétaire au sens de l'instruction M4. Le suivi des AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire ;

Considérant que les autorisations d'engagement peuvent être votées à chaque étape du cycle budgétaire. La planification des actions de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable a été actualisée ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à :

- L'ouverture des autorisations d'engagement :
 - 2024AEEP02 "AMO régularisation foncière" ;
 - 2024AEEP03 "Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux" ;
- La modification des crédits de paiement n°2022AEEP02.

Conformément au tableau en annexe.

Considérant que les membres de la Commission Finances réunis le 12 juin 2024 ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver conformément au tableau en annexe :

- L'ouverture des autorisations d'engagement :
 - 2024AEEP02 "AMO régularisation foncière"
 - 2024AEEP03 "Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux" ;
- La modification des crédits de paiement n°2022AEEP02.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 05 Juillet 2024

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT



Autorisation d'engagement - Budget annexe eau potable

Crédits de paiement

Budget	Numéro AE-AP/CP	F/I	Libellé AECF ou APCP	N° OP	Direction d'affectation	Année de l'AE	Montant autorisation initiale	Montant des révisions	Montant engagement actualisé	Crédits de paiement exercices antérieurs	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Eau Potable	2022AEEP01	F	Fourniture de service de télécommunications	-	RES-IRT	2022	24 000,00	- 11 037,00	12 963,00	2 213,85	3 405,00	3 404,60	3 939,55	-
Eau Potable	2022AEEP02	F	Mise en œuvre, abonnement, gestion et maintenance d'un accès Internet en fibre optique	-	RES-IRT	2022	34 164,00	-	34 164,00	612,00	20 021,00	11 388,00	2 143,00	-
Eau Potable	2023AEEP01	F	Abonnement et communications Téléphonie IP	-	DACT-DNT	2023	26 840,00	-	26 840,00	-	6 710,00	6 710,00	6 710,00	6 710,00
Eau Potable	2023AEEP02	F	Acquisition des EPI	-	AIEL-LOG	2023	152 890,32	-	152 890,32	-	38 223,00	38 222,58	38 222,58	38 222,16
Eau Potable	2024AEEP01	F	AMO topographique et foncière existant	-	DGS-AJC	2024	80 000,00	-	80 000,00	-	10 000,00	20 000,00	20 000,00	30 000,00
Eau Potable	2024AEEP02	F	AMO régularisation foncière	-	DGS-AJC	2024	150 000,00	-	150 000,00	-	20 000,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00
Eau Potable	2024AEEP03	F	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	-	DEA-EP	2024	100 000,00	-	100 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00	-
Total	7						567 894,32	- 11 037,00	556 857,32	2 825,85	98 359,00	179 725,18	171 015,13	104 932,16